

Audience à la mairie de Talence. Lundi 11 Février 2019. 14h.

Présents :

- M. GOYER adjoint au maire en charge de la solidarité
- Mme BELLINI de l'ASOI (Accueil Social Orientation et Insertion) au CCAS de Talence.

- Mme Geneviève BERJON CASSIEDE, citoyenne talençaise, membre du Secours Populaire, de Resf33 et de ARTS, accompagnante depuis le début des familles pour les questions matérielles et de scolarité (les enfants ont tous été scolarisés).
- Mme Françoise BONNET, citoyenne talençaise, membre de ARTS et donnant des cours de français Langue étrangère pour les adultes et proposant du soutien scolaire aux enfants, sur le lieu de vie.
- Mme Graziella DANGUY, citoyenne talençaise et voisine proche du lieu de vie.
- M. CLABE : citoyen talençais, membre du Resf33 et de ARTS.

- Marjo, permanente sur le lieu de vie.
- Vincent, permanent sur le lieu de vie.

Objet : demande d'audience auprès de Monsieur le maire de Talence, de la part du *Collectif de soutien à l' « ascenseur »*, lieu de vie, 40 rue Lamartine, menacé d'expulsion.

- M. GOYER : la mairie de Talence a donné immédiatement suite à notre demande d'audience car leur but n'est pas de rajouter des difficultés, à une situation qui est déjà assez difficile. Si le préfet décide l'expulsion, le maire ne peut pas s'y opposer. Le CCAS participera au financement de nuits d'hôtel. « Nous essayons en lien avec Bordeaux métropole de trouver une solution temporaire de relogement mais cette solution, si elle doit voir le jour (avec l'accord de la Préfecture), ne pourra concerner qu'une dizaine de personnes, soit 2 ou 3 familles ». Il nous dit être également en contact avec le Conseil Départemental et en particulier Mme GRESLARD conseillère municipale à Talence et vice présidente du Conseil départemental de la Gironde (celle-ci se disant confiante dans le fait qu'une expulsion ne devrait pas intervenir avant la fin de la trêve hivernale).

- M. CLABE fait valoir que si des citoyens talençais membres de ARTS sont là aujourd'hui, c'est pour demander à Monsieur le Maire de tout faire pour que cette expulsion n'ait pas lieu et de rappeler les valeurs de solidarité qui ont présidé à la création de ARTS lors de l'installation il y a deux ans du CAO aux Château des Arts. Un vaste mouvement démocratique et citoyen avait permis en son temps de faire reculer la haine et le rejet que certains voulaient distiller et un accompagnement exemplaire auprès des résidents s'était organisé durant six mois.

- Mme DANGUY évoque la disproportion entre ce qui est dit dans l'article de *Sud Ouest* du samedi 9 février et la réalité vécue par le voisinage. Parler de nuisance, de sentiment d'insécurité est faux, ce ne sont que des « on dit » qui déforment la réalité. C'est plutôt un lieu de vie tranquille.

- M. GOYER nous certifie que côté ville on raisonne sur des faits et non pas sur des « on-dit ».

- Mme BERJON CASSIEDE qui passe régulièrement sur le site est toujours marquée par le calme du lieu qui ne laisse pas imaginer que vivent là près de 180 personnes. Les familles qui y ont trouvé refuge sont comme dans un cocon.

- M. CLABE demande si la mairie a procédé à une enquête sociale car il semblerait que la loi l'oblige à le faire, avant toute mesure d'expulsion (instruction interministérielle du 25 janvier 2018). Ni M. GOYER, ni Mme BELLINI ne sont au courant de cette obligation. Ils se renseignent et se mettront en conformité avec la loi si cette information se confirme.

- M. GOYER demande à Vincent si ce sont les mêmes familles depuis le début et le nombre de personnes actuellement hébergées ?

- Vincent répond que certaines familles sont là en effet depuis le 14 novembre 2018 mais que d'autres n'ont fait que passer. Il y a actuellement à peu près 180 personnes, dont une trentaine d'enfants, une femme qui va accoucher, 2 nouveaux nés et des personnes handicapées.

- M. CLABE et Mme BERJON CASSIEDE rappellent que de nombreuses personnes (en familles souvent) sont en procédure de demande d'asile et qu'elles sont porteuses de récépissés de demande d'asile censés leur ouvrir les droits à un logement. Ils sont là parce que l'Etat et son représentant, le préfet, ne les logent pas. Les remettre à la rue ou leur proposer trois nuits d'hôtel apparaîtrait donc comme une décision particulièrement cynique et inhumaine.

- Mme BONNET fait valoir qu'une expulsion précipitée, c'est casser tout un processus d'intégration et un traumatisme de plus pour les enfants qui doivent changer d'école et de repères.

- Vincent souhaite rappeler que les permanents de ce lieu de vie ont mis en place tout un accompagnement, une aide à l'insertion et à la réinsertion (permanences médicales, ateliers, permanences juridiques, cours de français Langue étrangère pour les adultes, aide aux devoirs pour les enfants...) tout cela sur un même lieu ce qui est rare et très précieux. Ce lieu n'est pas seulement un logement. Il aimerait que tout ce travail soit reconnu maintenant et dans le futur en demandant à la ville des locaux.

Suite aux plaintes des voisins, ils ont résolu le problème à l'interne : le lieu n'acceptera plus les hommes seuls et il n'y aura plus d'allées et venues.

- Marjo confirme qu'ils ont dû faire face à des difficultés qui les dépassaient. Ils ont pris un nouveau départ désormais et les choses vont aller mieux.

- M. GOYER rassure en disant que personne ne leur en veut.

- Vincent souhaite porter à la connaissance de la mairie le fait que la police nationale et la BAC en particulier, début janvier, à 3 heures du matin, ont mis le lieu sens dessus dessous, ont cassé des portes et des fenêtres en effrayant les habitants. La police municipale également désormais se montre agressive (elle prétend faire des contrôles d'identité), des ASVP entrent sur le site et tournent en scooter.

Il demande à la ville de Talence qu'une benne soit installée sur le site car les poubelles et les conteneurs déjà en place ne suffisent pas. Il souhaiterait également que des douches soient installées.

Les personnes présentes à l'audience ont laissé leurs coordonnées. La mairie donnera des informations et répondra aux questions posées.

L'audience s'achève à 15h30.

Geneviève Berjon Cassiède, Gérard Clabé